



Dans l'expectative

Par Jim Allworth

Pour une période de déclarations moins imposante

Le Guide 2023 de déclaration de revenus à l'intention des clients présente les dates à retenir et une liste utile de feuillets fiscaux que vous pourriez recevoir de RBC Dominion valeurs mobilières (selon vos placements et l'activité de vos comptes).

À consulter à l'adresse :

<https://www.rbcwealthmanagement.com/fr-ca/dominion-securities/tax-reporting-guide>

Obtenez vos feuillets fiscaux en ligne

Il vous suffit de vous connecter à votre site Web sécurisé pour consulter et télécharger vos documents fiscaux. Rendez-vous à l'adresse <https://www.rbcdvm.com>, cliquez sur « Se connecter » en haut à droite et ouvrez une session comme vous le faites d'habitude. Pour obtenir un accès au site, veuillez vous adresser à votre conseiller en placements.

Dates importantes

29 février 2024 – dernier jour pour cotiser au REER au titre de 2023

30 avril 2024 – dernier jour pour produire votre déclaration de revenus de 2023 et payer l'impôt exigible

17 juin 2024 – dernier jour pour déposer votre déclaration de revenus de 2023 si vous ou votre conjoint êtes travailleurs autonomes (prenez note que la date limite de paiement des impôts exigibles demeure le 30 avril 2024)

Au terme du rebond colossal qui a suivi les creux du printemps 2020 attribuables à la pandémie, la plupart des indices d'actions de premier ordre ont atteint des sommets quelque 22 mois plus tard (24 mois pour le TSX) et n'ont depuis lors guère fait plus que digérer ces gains imposants.

Les actions technologiques et apparentées qu'il est convenu d'appeler les « sept magnifiques » (Alphabet, Amazon, Apple, Meta, Microsoft, NVIDIA, and Tesla) comptent pour la majeure partie de la progression de l'indice S&P 500. Les indices qui ne contiennent aucun de ces titres (le TSX au Canada, l'indice MSCI Europe et l'indice toutes actions FTSE au Royaume-Uni) se négocient à des valorisations très inférieures, et leurs performances sont loin d'égaliser celle du S&P 500.

Les obligations au cœur de l'action

Si les indices boursiers n'ont finalement pas progressé ces dernières années, les taux obligataires ont fait un bond sans précédent vers des niveaux plus vus depuis avant la crise financière mondiale. Le rendement en taux de l'obligation du Canada à 10 ans s'est envolé d'à peine 0,5 % à l'été 2020 à près de 4 % dernièrement. Les taux obligataires américains ont même atteint des niveaux plus élevés.

Pour la première fois en plus de 15 ans, un investisseur dont des obligations ou des CPG arrivent à échéance dans son portefeuille de titres à revenu fixe n'est pas contraint de réinvestir le produit de ses placements à un taux inférieur peu attrayant ou à s'orienter vers des titres de dette à risque ou des actions à rendement élevé pour compenser une baisse de ses revenus courants.

Ces rendements survitaminés font une fois de plus des obligations et des CPG des compléments valables pour les actions

dans un portefeuille équilibré, en offrant, comme souvent par le passé, un mélange de volatilité réduite et de rendements plus prévisibles, en même temps que le confort d'une valeur à l'échéance.

Ce niveau élevé récent des taux des titres à revenus fixes s'explique par le fait que la Réserve fédérale des États-Unis (la Fed) et la Banque du Canada, de même que d'autres grandes banques centrales, ont mis fin aux programmes d'achats massifs d'obligations (assouplissement quantitatif) qu'elles avaient mis sur pied pour faire chuter les taux obligataires plus bas que les forces du marché les auraient amenées dans le but de soutenir leurs économies respectives au sortir de la crise financière mondiale, de la crise de la dette des États européens et de la pandémie. (À noter que la Banque du Canada n'a eu recours à l'assouplissement quantitatif que face à la pandémie et avait évité de le faire lors des deux crises précédentes.)

Suite à la page 2

Que signifie la hausse des taux obligataires pour les actions ?

Avant tout, cette hausse réduit la nécessité d'acheter des actions pour obtenir un revenu afin d'assurer l'efficacité d'un plan financier à long terme.

À un moment donné après la pandémie, plus de 60 % des actions du S&P 500 affichaient des rendements en dividendes supérieurs au taux des obligations à 10 ans du Trésor américain. Plutôt que de prendre un engagement de plusieurs années sur une obligation payant un taux artificiellement bas, un investisseur pouvait souscrire des actions d'une société bien établie et probablement renommée offrant un rendement en dividendes supérieur, en même temps qu'un potentiel de hausses périodiques de son dividende.

Dès lors, la part des actions dans les portefeuilles des investisseurs particuliers, désireux d'optimiser le revenu qu'ils en tiraient, a graduellement progressé pendant cette période, où les politiques des banques centrales avaient pratiquement anéanti les taux obligataires.

Selon nous, le marché n'offre plus aujourd'hui d'avantage aussi évident pour générer du revenu. Les sociétés affichant des rendements en dividendes comparables ou supérieurs aux rendements obligataires font souvent face à d'autres problèmes potentiels.

En second lieu, la nécessité pour les sociétés de refinancer d'anciens prêts et d'en souscrire de nouveaux dans le contexte des taux élevés signifie que leurs charges d'intérêt devraient s'accroître, avec pour effet de réduire leurs marges de profit lorsqu'elles n'ont pas la possibilité de répercuter entièrement ces coûts aux clients.

Un pourcentage important d'obligations à taux élevés (les obligations des émetteurs de qualité inférieure) arriveront à échéance au cours des 18 à 36 prochains mois et devront être remplacées par des émissions à des taux plus élevés.

Un nombre encore plus important d'entreprises sont déjà étranglées par l'augmentation galopante du coût des dettes à taux variable.

Enfin, la hausse rapide des coûts d'emprunt réduit le revenu disponible des ménages. Les consommateurs canadiens, à l'instar de leurs homologues américains, doivent composer avec les taux élevés de leurs emprunts hypothécaires, de leurs prêts automobiles et de leurs cartes de crédit. Parallèlement à cela, 44 millions d'Américains doivent encore rembourser chaque mois leur prêt étudiant. Au Canada, le niveau record d'endettement des ménages dans un contexte de hausse des taux d'intérêt a déjà grugé les dépenses de consommation, qui ont stagné en chiffres réels (après déduction de l'inflation) au cours de quatre des cinq derniers trimestres.

Un débat toujours d'actualité

Dans le même temps, le débat sur la question de savoir s'il faut s'attendre à un atterrissage en douceur ou difficile de l'économie américaine ne se réglera pas de façon définitive tant que le National Bureau of Economic Research ne déterminera pas une date officielle de début d'une possible récession. Cette annonce se fait généralement environ un an après le début de la récession – ce qui ne la rend pas très utile pour les investisseurs.

En ce qui nous concerne, nous sommes persuadés que la conjugaison de taux élevés et des normes restrictives en matière de prêts bancaires actuellement en vigueur est la recette pour une récession, comme cela fut le cas par le passé. En revanche, les atterrissages en douceur ont toujours été marqués par une hausse des taux d'intérêt, mais pas par un resserrement assumé des normes de prêt.

Il se pourrait bien sûr que nos prévisions quant à une récession aux États-Unis soient injustifiées. La pandémie a mis une fin abrupte à ce qui était jusque-là la plus longue période ininterrompue d'expansion économique de l'histoire du pays. Et les réactions politiques à cette crise de la santé publique ont donné tout aussi rapidement le coup d'envoi d'un nouveau cycle économique. Les bouleversements décisifs des politiques budgétaires et monétaires de ces dernières années continuent d'avoir des effets tardifs sur la marche de l'économie américaine, de même que sur celle de nombreux autres pays, dont le Canada, ce

qui pourrait perdurer en 2024. Au lieu de faire rapidement baisser le PIB pendant plusieurs trimestres, les obstacles évoqués plus haut pourraient n'avoir d'autre effet que de maintenir la croissance au ralenti en 2024.

Les marchés boursiers se sont redressés récemment, à la faveur de la poursuite de l'amélioration des chiffres de l'inflation et d'une suspension par la Fed de ses hausses de taux. Cela nous semble indiquer que la reprise pourrait se prolonger l'an prochain.

Pour l'instant, nous préconisons de détenir suffisamment d'actions pour tirer profit de la possibilité très nette de voir le S&P 500, et peut-être même le TSX, atteindre un nouveau sommet historique dans les mois à venir. Toutefois, étant donné notre prédiction d'une récession en 2024, nous pensons que les investisseurs devraient envisager de limiter leur sélection de titres à des actions de sociétés de grande qualité se caractérisant par des bilans solides, des dividendes durables et des modèles d'affaires peu sensibles au cycle économique.

S'il devient nécessaire, dans les mois à venir, de structurer de façon plus défensive un portefeuille équilibré, il pourra être judicieux d'investir à nouveau dans des obligations, en tant que solution raisonnable pour réduire son risque global.

Pour lire une analyse plus détaillée des perspectives pour les marchés financiers, demandez le numéro actuel de *Perspectives mondiales*.

Jim Allworth est coprésident du Comité consultatif sur la gestion mondiale de portefeuille de RBC.

Quatre moyens de prendre confiance dans votre avenir financier en vous concentrant sur ce que vous pouvez maîtriser

Aux prises avec la hausse de l'inflation, des taux d'intérêt et des impôts, les Canadiens ont du mal à s'en sortir. Heureusement, il y a des choses que vous pouvez faire pour prendre les choses en main et avoir confiance dans votre avenir financier.

1. Vous n'avez aucun pouvoir sur les taux d'imposition – mais vous pouvez être maître de vos stratégies fiscales

L'impôt est une des certitudes de la vie – mais vous pouvez y faire quelque chose en tirant le meilleur parti de vos régimes fiscalement avantageux, tels votre compte d'épargne libre d'impôt (CELI), votre régime enregistré d'épargne-retraite (REER) ou votre fonds enregistré de revenu de retraite (FERR).

Faites du rattrapage et prenez de l'avance : faites valoir tous les droits de cotisations à votre CELI ou à votre REER non utilisés. Vous pourrez ainsi profiter plus longtemps de la croissance de vos placements à l'abri de l'impôt dans votre CELI (les revenus de vos placements ne sont jamais imposés, même lorsque vous effectuez des retraits) ou avec imposition différée dans votre REER (vous ne payez pas d'impôt tant que vous ne faites pas de retrait). N'oubliez pas de vérifier vos droits à cotisation à votre CELI et à votre REER avec un conseiller fiscal qualifié.

Cotisez à votre CELI en 2024 : tous les Canadiens ayant 18 ans ou plus dans l'année reçoivent automatiquement un droit de cotisation supplémentaire à leur CELI chaque année où ils sont « résidents fiscaux » au Canada – ce droit n'est pas lié au revenu comme peut l'être le REER. À partir du 1^{er} janvier 2024, vous pourrez ainsi placer 7 000 \$ supplémentaires dans votre CELI – soit 95 000 \$ au total depuis la mise en place du CELI en 2009 (à supposer que vous aviez 18 ans en 2009).

Cotisez à votre REER pour 2023 : vous avez jusqu'au 29 février 2024 pour cotiser à votre REER au titre de 2023 et ainsi bénéficier d'une déduction fiscale à faire valoir dans votre déclaration de revenus de 2023.

Faites fructifier votre REER : vous avez l'obligation de convertir votre REER en une source de revenu de retraite (tel un FERR) avant la fin de l'année de votre 71^e anniversaire. Vous pouvez le



faire plus tôt, mais si vous disposez de revenus d'autres sources suffisants, vous pourriez avoir intérêt à attendre. Cela vous permettrait de laisser votre REER continuer de fructifier plus longtemps en bénéficiant d'une imposition différée.

Réinvestissez les retraits de votre FERR pour bénéficier d'un revenu défiscalisé : si vous êtes titulaire d'un FERR, vous devrez retirer chaque année une somme minimale, qui sera imposée à votre taux marginal d'imposition. Si vous n'avez pas besoin de ce revenu, envisagez d'investir les sommes retirées de votre FERR dans votre CELI (s'il vous reste des droits de cotisation inutilisés), où ils pourront générer un revenu à l'abri de l'impôt. Lorsque vous aurez besoin de revenu, vous pourrez effectuer un retrait non imposable, et le montant que vous retirez se rajoutera à votre droit de cotisation utilisable l'année suivante.

Réduisez vos impôts futurs grâce à un REER de conjoint : prévoyez-vous que la tranche d'imposition marginale de votre conjoint sera inférieure à la vôtre à la retraite ? Si tel est le cas, envisagez d'employer une partie ou la totalité de vos droits de cotisation à un REER non utilisés pour cotiser à un REER de conjoint. Vous bénéficierez de la déduction fiscale, mais le revenu gagné au sein du REER de conjoint sera en principe imposé entre les mains de votre conjoint à un taux inférieur.

Cela pourra vous aider à diminuer votre impôt global.

Contribuez à un REER de conjoint même si vous avez déjà converti votre REER en FERR : si vous avez gagné un revenu, vous pouvez encore contribuer à un REER de conjoint (jusqu'au 31 décembre de l'année du 71^e anniversaire de votre conjoint).

Demandez à votre conseiller en placement comment tirer le meilleur profit des régimes fiscalement avantageux.

2. Vous n'avez aucun pouvoir sur la hausse des coûts – mais vous avez celui d'étirer chaque dollar

Le coût de la vie continue d'augmenter. Si vous êtes retraité et avez un revenu fixe, en particulier, il est bon de scruter vos dépenses à la loupe, de choisir si possible des options plus économiques et de faire la part de vos besoins par rapport à vos désirs. Cela dit, quelle que soit l'étape de la vie où vous vous trouvez, n'attendez pas pour actualiser votre budget et votre plan financier – nous pouvons vous y aider.

Demandez à votre conseiller en placement de vous aider à adapter votre plan financier à l'économie d'aujourd'hui.

Quatre moyens de prendre confiance dans votre avenir financier... Suite de la page 3

3. Vous n’avez aucun pouvoir sur les taux d’intérêt – mais vous pouvez choisir de les tourner à votre avantage

D’un côté, vous ne voulez pas voir les taux augmenter lorsque vous payez de l’intérêt, et il est alors judicieux de réfléchir à la façon de rembourser ses dettes à taux d’intérêt élevé ou de se tourner, si possible, vers des options de financement moins coûteuses. D’un autre côté, des taux d’intérêt élevés sont une excellente chose lorsque vous touchez des intérêts de placements à revenu fixe, tels des obligations ou des certificats de placement garanti (CPG). Non seulement les obligations et les CPG vous donnent la garantie de toucher des intérêts et de récupérer votre capital, mais ils versent des intérêts plus élevés que ce qu’ils payaient depuis des années, ce qui les rend beaucoup plus attrayants pour les investisseurs en quête de revenu et de stabilité pour leur portefeuille.

Votre conseiller en placement peut vous aider à déterminer s’il est intéressant – en fonction de vos besoins et objectifs personnels – d’envisager des occasions de placements à revenu fixe pour votre portefeuille.

4. Vous n’avez aucun pouvoir sur les marchés – mais vous pouvez décider de votre façon d’y réagir

Pour un investisseur, il peut être difficile de garder le rythme – et de suivre fidèlement son plan à long terme – en période d’incertitude économique. Il n’y a rien de plus naturel que de se sentir nerveux, mais il peut être profitable à long terme de ne pas vendre en cédant à la panique.

Crise ou occasion ?

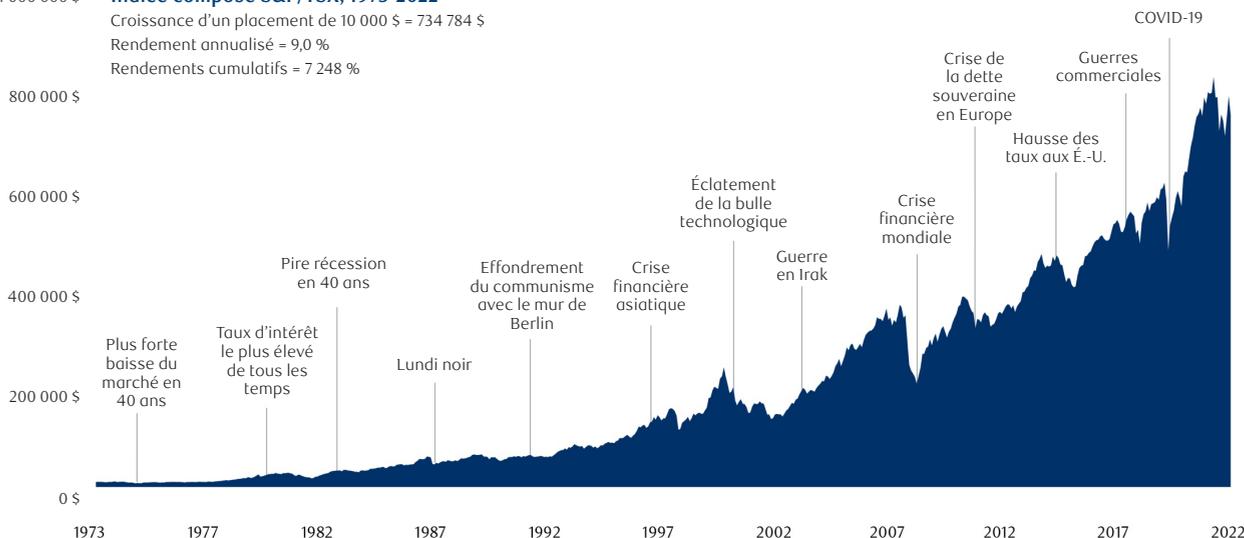
À court terme, les marchés financiers peuvent être volatils. En revanche, à long terme, la tendance est à la hausse – malgré les périodes de crise.

1 000 000 \$ Indice composé S&P/TSX, 1973-2022

Croissance d’un placement de 10 000 \$ = 734 784 \$

Rendement annualisé = 9,0 %

Rendements cumulatifs = 7 248 %



Le graphique illustre la croissance d’un placement théorique de 10 000 \$ dans l’indice composé S&P/TSX (rendement total) entre le 1^{er} janvier 1973 et le 31 décembre 2022. Données au 31 décembre 2022. Il est impossible d’investir directement dans un indice. Ce graphique ne tient pas compte des coûts d’opération, des frais de gestion de placements et des taxes ou impôts. Si ces coûts et ces frais étaient pris en compte, les rendements seraient plus bas. Les rendements antérieurs ne sont pas garantis des résultats futurs. Sources : Bloomberg, RBC Gestion mondiale d’actifs. Les valeurs et le rendement sont exprimés en CAD.



Gestion de patrimoine
Dominion valeurs mobilières

Ces renseignements ne constituent pas des conseils fiscaux ou juridiques, et ne doivent pas être interprétés comme tels. Les lecteurs doivent consulter leur avocat, comptable ou autre conseiller professionnel lorsqu’ils prévoient mettre en œuvre une stratégie. Ces renseignements ne constituent pas des conseils de placement et doivent être utilisés uniquement dans le cadre d’une discussion avec votre conseiller en placement de RBC Dominion valeurs mobilières Inc. Ainsi, votre situation sera prise en considération comme il se doit et les décisions seront fondées sur l’information la plus récente. Les renseignements contenus dans les présentes ont été puisés à des sources jugées fiables au moment où ils ont été obtenus, mais ni RBC Dominion valeurs mobilières Inc., ni ses employés, ses mandataires ou ses fournisseurs de contenu ne peuvent en garantir l’exactitude ni l’intégralité. Le présent rapport ne constitue pas une offre de vente ni une sollicitation d’une offre d’achat de titres et ne doit, en aucune circonstance, être interprété comme telle. Il est fourni sur la base d’une entente selon laquelle ni RBC Dominion valeurs mobilières Inc., ni ses employés, ses mandataires ou ses fournisseurs d’information n’acceptent de responsabilité ou d’obligation de quelque nature que ce soit à son égard. Les portefeuilles de RBC Dominion valeurs mobilières Inc. peuvent parfois inclure des titres mentionnés dans les présentes. RBC Trust Royal désigne Société Trust Royal du Canada et Compagnie Trust Royal. RBC Dominion valeurs mobilières Inc.*, la Société Trust Royal du Canada, la Compagnie Trust Royal et la Banque Royale du Canada sont des entités juridiques distinctes et affiliées. * Membre-Fonds canadien de protection des investisseurs. RBC Dominion valeurs mobilières Inc., la Société Trust Royal du Canada et la Compagnie Trust Royal sont des sociétés membres de RBC Gestion de patrimoine, division opérationnelle de la Banque Royale du Canada. ©/M^C Marque(s) de commerce de Banque Royale du Canada, utilisée(s) sous licence. © 2024 RBC Dominion valeurs mobilières Inc. Tous droits réservés. 23_90081_2089